

La Lettre de **PARLY**



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

SOMMAIRE

Assemblées secondaires
1989 ②

Gilles Mercier : Nouveau
président de la gérance ④

De nouvelles têtes pour
un même projet ④

Tennis ⑤

Parly Evasion est né ⑤

Chauffage collectif :
Capacité et performace ⑥

D'un square à l'autre ⑥

Un nouveau contrat
anti fuite ⑦

Parly 2 a 20 ans ⑧

MOUVEMENTS...

Parly 2 bouge.

En début d'année le conseil principal et les conseils secondaires ont vu l'arrivée de nombreux membres nouveaux qui s'étaient présentés pour apporter leur contribution à la copropriété.

Rien que pour le conseil principal, ces nouveaux arrivants dans l'organisation constituent aujourd'hui 40 % des représentants des syndicats secondaires.

Le bureau du conseil a homologué cette évolution puisqu'il comprend maintenant cinq personnes élues ou cooptées depuis moins d'un an.

A la SAIC LE CHESNAY-TRIANON, un nouveau président directeur général vient d'être nommé.

Les "anciens" sont particulièrement heureux de ce renouveau : on ne pourra plus dire à Parly 2 que ce sont toujours les mêmes qui s'occupent de la copropriété.

Ils sont d'autant plus heureux qu'ils souhaitent depuis longtemps cet apport de sang neuf, d'idées nouvelles, ce renfort pour leur permettre de se retirer ou de poursuivre leur mission.

Ce mouvement correspond aussi aux vœux des parlysiens qui, dans leur grande majorité, ne veulent pas voir la vie d'une copropriété unique en son genre limitée au contrôle des dépenses de charges et à l'entretien des bâtiments.

Ces nouvelles forces de proposition nous sont donc précieuses.

C'est de ce mouvement que naît le progrès, c'est de ce progrès que viennent la valorisation de notre patrimoine et notre qualité de vie.

Qui pourra dire encore que notre organisation ne connaît que "des mouvements" alors que Parly 2 ne cesse d'être "en mouvement" ?



Jean-Pierre BARRERE

GILLES MERCIER NOUVEAU PRESIDENT DE LA SAIC LE CHESNAY - TRIANON



Gilles Mercier, est à la tête de la SAIC Le Chesnay-Trianon depuis la mi-septembre.

Il a succédé à Bruno de Bremond d'Ars en tant que Président Directeur Général de la SAIC Le Chesnay-Trianon, Syndic de Parly 2. Il était auparavant Secrétaire Général du Conseil principal de Parly 2. Nul doute qu'il saura mettre ses compétences au service de tous.

DU 26 -OCTOBRE AU 14 DECEMBRE

**ASSEMBLEES
SECONDAIRES 1989**

voir tableau détaillé par résidence
et commentaires page 2 et 3

ASSEMBLÉES SECONDAIRES 1989

1 une indifférence qui coûte cher

L'indifférence est à la mode, des scrutins nationaux l'ont démontré au cours des derniers mois.

Si l'abstention peut avoir une signification en politique, elle ne revêt aucune justification lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur la conservation et l'évolution de son patrimoine immobilier.

Nombre de parlysiens paraissent se désintéresser de l'entretien des bâtiments, de la qualité de leur cadre de vie, voire du niveau et de l'utilisation de leurs dépenses de charges.

Ils oublient que les nombreux bénévoles qui consacrent beaucoup de temps pour les représenter dans l'organisation de la copropriété ont besoin de leur soutien, notamment au moment des assemblées gé-

nérales. La confiance qui leur est faite doit se concrétiser par une démarche : la présence ou l'envoi du pouvoir.

Ils ignorent peut-être qu'une participation insuffisante aux assemblées générales peut empêcher des prises de décisions importantes ou entraîner la convocation d'une nouvelle assemblée avec les frais importants qui en découlent.

Par deux fois, l'an dernier, des résidences se sont trouvées dans cette situation et en ont payé le prix. Pour ces copropriétaires, l'indifférence a coûté cher...

A. BERTIN

2 Budgets

Au mois de juin 89, le syndicat principal a voté son budget comprenant notamment le chauffage et l'eau chaude.

Dans les prochaines assemblées secondaires, celles-ci auront à voter le complément budgétaire qui leur est propre englobant toutes les dépenses locales. Ces budgets ont été préparés avec la même rigueur que précédemment par le syndic et la commission des charges avant d'être soumis aux conseils secondaires.

Ces propositions comprennent, du fait des particularités des dépenses programmées, des augmentations légèrement supérieures à celles qui ont été retenues

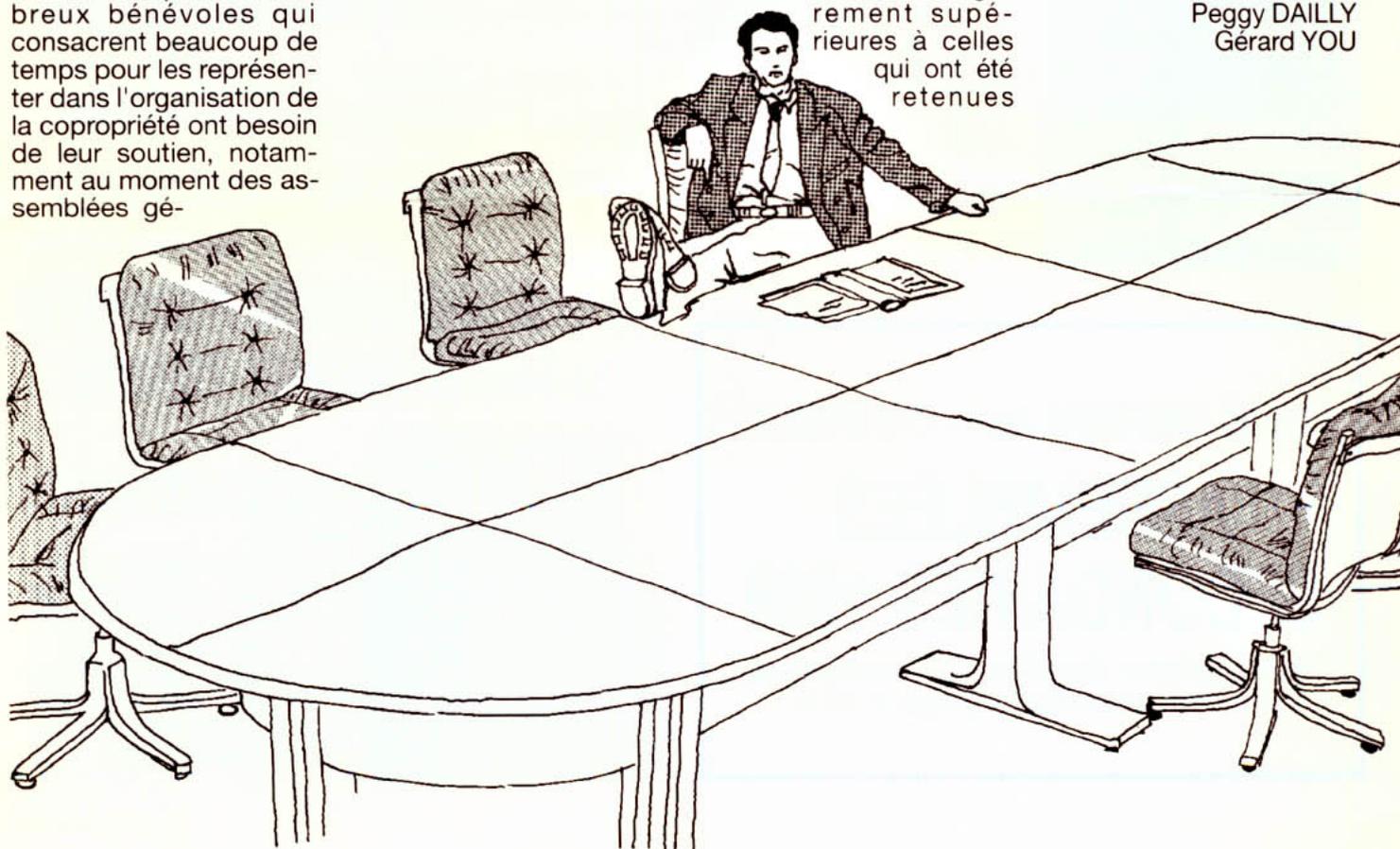
comme base pour le budget principal (5 %), la plupart des postes à + 6 %.

La tendance d'augmentation sur le réel 88 (soit sur 2 ans) est de l'ordre de 6 %, à l'exception de 2 postes :

- entretien robinetterie : + 12 % (mise en application d'un nouveau contrat)
- eau froide : + 20 % (compte tenu de la mise en conformité des réseaux de distribution et d'assainissement).

Autant dire que l'évolution des charges de fonctionnement telle qu'elle apparaît dans les appels réglés par les résidents se situe à un niveau moyen inférieur à la hausse des prix.

Peggy DAILLY
Gérard YOU



3 Comptes séparés : une fausse bonne idée

La loi sur la copropriété stipule dans son article 18 que "le syndic doit, tous les trois ans, soumettre à l'assemblée générale la décision d'ouvrir ou non un compte bancaire ou postal séparé au nom du syndicat, sur lequel seront versées toutes les sommes ou valeurs reçues par ce dernier".

Ce texte s'applique à des syndicats professionnels qui gèrent plusieurs copropriétés différentes les unes des autres.

Pour Parly 2, étant donné que notre syndic ne gère qu'une seule copropriété, l'esprit de cette disposition ne nous concerne pas.

En effet, l'ouverture d'un compte séparé par syndicats

secondaires entraînerait un alourdissement des frais de gestion de la copropriété, et par ailleurs une complication de la gestion des comptes individuels tant pour le syndic que pour les copropriétaires eux-mêmes.

Pour se conformer à la lettre de la loi, le syndic proposera donc à tous les syndicats secondaires une résolution visant à maintenir le compte unique comme c'est le cas depuis 20 ans à la satisfaction générale.

4 Travaux dans les résidences

Comme l'an dernier, aux assemblées secondaires de 89 les résidences présenteront un certain nombre de résolutions concernant la conservation et l'amélioration intérieure des bâtiments, telles que :

Pour la conservation des bâtiments :

- étanchéité des toitures terrasses
- ravalement pierre
- nettoyage de pierres de façades
- imperméabilisation des casquettes d'acrotères
- remplacement des bavettes métalliques de balcons

- réfection des allées piétonnières.

Pour l'amélioration intérieure des bâtiments :

- portiers électroniques
- décoration des halls
- réfection des cages d'escaliers avec des produits nouveaux
- peinture sol des couloirs de cave et des locaux vide ordures
- mise en place de portes automatiques à l'entrée des boxes
- réfection du revêtement routier des rampes d'accès véhicules dans les boxes
- identification des meubles.

PLANNING DES ASSEMBLEES SECONDAIRES 1989

Jeu 26-10	Palais Royal Orsay	Piscine Foch C. Culturel
Jeu 02-11	St Michel	C. Culturel
Mardi 07-11	Cons-Princ	C. Culturel
Jeu 09-11	Odéon Breteuil Foch	Piscine Opéra Cons-Princ
Mardi 14-11	Opéra Iéna	Piscine Opéra Cons-princ
Mercredi 15-11	Tuileries Dauphine	Cons-Princ Piscine Longchamp
Jeu 16-11	Chaillot Orangerie	C. Culturel Cons-Princ
Mardi 21-11	Rivoli Bagatelle St Augustin	Piscine Opéra Piscine M8 Cons-Princ
Mercredi 22-11	G-1 St-Germain	C.P.H. Piscine Neuilly
Jeu 23-11	Maillot	Cons-Princ
Mardi 28-11	Longchamp Varenne	Cons-Princ C.P.H.
Jeu 30-11	St Honoré Trocadéro	Cons-Princ C. Culturel
Mardi 05-12	Louvre Neuilly Passy	Cons-Princ Piscine Neuilly Sport/Loisirs Rocquencourt
Mercredi 06-12	St-Cloud	Piscine Foch
Jeu 07-12	La Muette Etoile	Sport/Loisirs Rocquencourt Cons-Princ
Mardi 12-12	St James Gabriel	Cons-Princ Sport/Loisirs Rocquencourt
Jeu 14-12	Auteuil Monceau	C. Culturel Piscine Opéra

Echos du syndic

Voiries :

Les travaux de réfection des voiries dont le programme se déroule sur 4 années de 1987 à 1990 ont été terminés jusqu'à la tranche de 1989.

En 1990, ce programme s'achèvera par l'exécution des voies desservant les résidences : Neuilly, Saint-James, Iéna, Monceau, Rivoli, Opéra, Saint-Germain des Prés, Odéon, Pré-Catelan, Dauphine.

Ascenseurs :

Les travaux de mise en conformité des cabines d'ascenseurs par la pose d'une porte coulissante débutent cette année sur

trois résidences : Dauphine, Gabriel et Varenne.

Le programme devra se poursuivre dans les prochaines années pour se terminer impérativement fin 1992.

Déménagements / emménagements :

Nous vous rappelons que les déménagements ou emménagements doivent faire l'objet d'une information préalable au syndic et à l'intendant au moins 8 jours avant la date prévue.

Il est souhaitable, pour le confort et la tranquillité de tous, d'éviter tout déménagement pendant le week-end.

GILLES MERCIER, NOUVEAU PRESIDENT DE LA GERANCE : "AMELIORER ENCORE LE CADRE DE VIE A PARLY 2..."

Q. - Vous voici à la tête de la SAIC Le Chesnay -Trianon, notre syndic... Par quels chemins ?

R. - Oh ! Un cheminement tout à fait classique... Je suis parisien de naissance et j'habitais dans le XVII^e arrondissement, près de la porte de Ternes, une rue si étroite



qu'à midi en été il fallait allumer la lumière. Avec ma femme, nous avons cherché un appartement plus ensoleillé, avec de la verdure... et nous sommes arrivés à Parly 2. Nous avons emménagé à Palais Royal en 1970. Après quelques années, le président de la résidence, M. Hartmann m'a demandé de rejoindre son conseil. Ce que j'ai accepté avec plaisir. Et je me suis préoccupé des charges, de Palais Royal d'abord, de l'ensemble de Parly 2 ensuite...

Q. - Vous avez donc rapidement participé aux activités du conseil principal ?

R. - Assez vite, c'est vrai. Mais ce n'est qu'en 1982 que le président Jean-Pierre Barrère m'a demandé de m'intégrer au bureau pour assister le secrétaire général, M. Volbart. Hélas, je n'ai pas eu la chance de bénéficier longtemps de ses conseils car, atteint par la maladie, il nous quittait quelques années plus tard. Si bien que je dus prendre le poste avec pour mission d'organiser et de développer la communication interne.

Q. - Comment envisagez-vous votre nouvelle tâche ?

R. - Le métier de syndic est nouveau pour moi. Heureusement, j'ai pour m'aider une équipe performante et expérimentée. Le rôle

de syndic de copropriété est bien défini par la législation et j'entends l'assumer pleinement. Mais en plus, je compte favoriser et

améliorer les relations avec le conseil principal, son bureau et les conseils syndicaux secondaires. Enfin, en tant que président de la SAIC, j'ai l'intention de

faire évoluer la société : pour améliorer le service dû aux Parlysiens comme pour simplifier le

travail de mes nouveaux collaborateurs en utilisant toutes les ressources de la bureautique mises à notre disposition.

Q. - Plus précisément, quelles priorités accordez-vous à votre mission ?

R. - Mon premier souci sera d'être à la disposition des Parlysiens pour résoudre dans la mesure du possible les problèmes quotidiens de la copropriété et faire en sorte que la qualité de vie à Parly 2 demeure à la hauteur de sa réputation. Ma deuxième préoccupation consistera à poursuivre l'œuvre de mon prédécesseur, Bruno de Bré-

mond d'Ars et de continuer sa politique de gestion rigoureuse.

Grâce à lui, la comptabilité est maintenant totalement informatisée et chaque conseil syndical peut à tout moment connaître sa situation financière. Les étapes suivantes que je souhaite engager prochainement concernent l'informatisation des achats et la mise en mémoire des travaux, modifications et améliorations effectués par chaque résidence depuis sa construction. Cette "banque de données" facilitera, j'en suis sûr, le travail de tous.

Q. - Alors, un nouveau président heureux ?

R. - Oui, bien entendu, car sinon je n'aurais pas accepté cette lourde responsabilité mais je ne serai parfaitement heureux que si je parviens à satisfaire les Parlysiens et à rendre leur cadre de vie plus agréable encore...

Propos recueillis par
Jean-François PEUMERY

DE NOUVELLES TETES POUR UN MEME PROJET...



André BERTIN



Peggy DAILLY



Albert REISS

Depuis le début de l'année, de nouvelles élections et la prise de responsabilité de Gilles Mercier à la SAIC Le Chesnay-Trianon ont entraîné un remaniement du bureau du conseil principal. Il en résulte un renforcement de l'équipe avec l'arrivée de 5 nouveaux membres et l'organisation suivante :

- Président : Jean-Pierre Barrère,
- Vice-Présidents : Jean-François Peumery (Communication), Michel Pradaud (Modernisation, Technique), Gérard You (Charges) - Se-



Jen-Claude BUFFET

crétaire général : Jean-Claude Buffet - Secrétaire général adjoint : André Bertin
- Trésorière : Marie-Claude Rousse-



Jacqueline CHANOINE

let - Membres : Jacqueline Chanoine (Communication), Peggy Dailly (Charges), Albert Reiss (Qualité de la vie)

TENNIS

TOURNOI SURPRISE...

Le tournoi surprise double messieurs et mixte s'est déroulé le 18 juin dans une ambiance très gaie avec la participation plus importante de jeunes qui deviendront cer-

avec 2 équipiers chaque fois différents.

La journée s'est terminée par un buffet en plein air, devant les tennis, et les nombreux lots furent remis par M. Jean-François Peumery, adjoint au maire de



tinement des champions de demain.

Les participants étaient tirés au sort et les matches (chacun en faisant au moins 3) se jouaient

Rocquencourt et vice-président du conseil principal.

Merci aux organisatrices : Sonia STEIB et Colette TAILLANDIER.



...ET TOURNOI DEFI

Les 23 et 24 septembre à Parly 2 ont vu son deuxième tournoi défi simple hommes et dames sous un soleil estival.

Toute l'année, les joueurs ont pu se mesurer sur les 7 courts mis à la disposition des résidents.

En cours d'année, ils ont pu établir une hiérarchie, ce qui a permis, au cours de ce

premier week-end d'automne de désigner les meilleurs d'entre eux.

C'est ainsi, qu'à l'issue de ces 8 jours de fête sportive, Mme Rovillain est venue difficilement à bout de Mme Puyot et M. Seilinger a battu M. Metzinger

Marie-Claude ROUSSELET

CLUB

Les activités du Club ARS ont repris le 1^{er} octobre comme à l'habitude.

Quoi de neuf pour cette année ?

... de la décoration ameublement, de la peinture sur porcelaine, de la restauration de porcelaine, du stretching, de la morphopsychologie, du bridge...

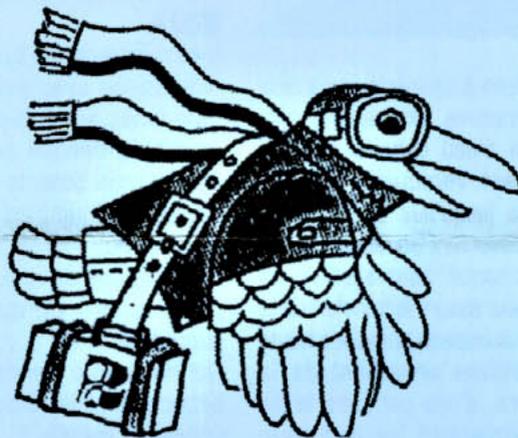
Ces activités, ainsi que toutes celles que propose le club depuis de nombreuses années vous seront présentées avec le sourire par l'équipe d'accueil au Centre Culturel de Parly 2, résidence Auteuil-Trocadéro, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, samedi excepté et le mercredi sans interruption de 10 h à 20 h, tél. 39.54.43.47.

LA DANSE AU CHESNAY

Danse classique, moderne, rythmique, jazz, claquettes, culture corporelle, stretching, yoga.

Vous pouvez pratiquer toutes ces activités au Club Ars - Tous renseignements : 39 54 43 47

PARLY EVASION EST NE !



Le nouveau logo représentera cette nouvelle activité de l'association Animation de Parly 2.

Après la réunion du 5 octobre, nous espérons que de nombreux résidents et amis le suivront jusqu'au bout du

monde ! Principaux voyages 90 :

- Egypte
 - Sud Algérien
 - Madère
 - Turquie
 - Croisière de l'amitié en Méditerranée.
- Venez vous joindre à nous avec vos amis !

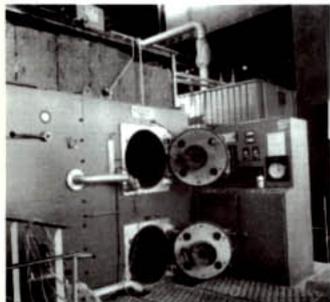
CHAUFFAGE COLLECTIF : CAPACITE ET PERFORMANCE

Notre ensemble résidentiel dispose d'une chaufferie centrale qui produit la chaleur nécessaire au chauffage et à l'eau chaude des 278 bâtiments à usage de logements qui composent le grand ensemble de Parly 2.

Les bâtiments d'habitation représentent une surface de plus de 500 000 m² et un volume de près de 1 500 000 m³.

L'énergie nécessaire au chauffage et au réchauffage de l'eau sanitaire est produite par quatre générateurs de puissance différente, équipés de brûleurs alimentés en gaz naturel.

L'eau surchauffée jusqu'à 180° ain-



si produite à température variable (températures extérieures, production d'eau chaude pendant l'été) est véhiculée par des pompes jusqu'aux 29 sous-stations desservant les résidences.

Dans chaque sous-station, un échangeur assure le transfert de la chaleur du réseau primaire à haute température provenant de la chaufferie, d'une part vers le réseau alimentant les panneaux rayonnants dont la température est régulée automatiquement en fonction des conditions climatiques et, d'autre part vers le circuit alimentant le réchauffement des réservoirs de production d'eau chaude.

Le chauffage des appartements est réalisé à l'aide de panneaux incorporés dans les dalles et rayonnant par les sols et les plafonds. L'ensemble des installations ther-

miques est confié à la COFRETH, l'une des entreprises d'exploitation de chauffage parmi les plus

dépassement entraîne le déclenchement d'une pénalité. Par contre, si des économies liées à la

nitaire sont couverts, dans le cadre d'un contrat, par une clause de garantie totale de ces installations.



Alain JOBART, J. Pierre HAUCK, Benoît MILAUDOU

qualifiées de la profession. Pour éviter tout excès de consommation, un engagement a été conclu entre le syndicat des copropriétaires et l'exploitant, fixant la consommation d'énergie maximum pour assurer un chauffage normal des appartements et tout

qualité de l'exploitation sont réalisées, elles sont partagées entre les parties.

Les matériels installés en chaufferie centrale, dans les sous-stations, ainsi que les canalisations de distribution d'eau surchauffée, de chauffage et d'eau chaude sa-

Cette garantie comporte la réparation pouvant aller jusqu'au remplacement (pièces et main d'œuvre) des installations thermiques définies ci-dessus, aux frais de l'exploitant. Par contre, les frais de terrassements et génie civil éventuellement sont à la charge de la copropriété.

Toutes les installations de haute technicité telles que générateur en chaufferie centrale et échangeur de température en sous-station sont visitées par un organisme envoyé par le service des mines selon la périodicité

prévue par la réglementation.

En permanence, toutes les installations sont contrôlées par la COFRETH et entretenues selon la règle de l'art en fonction des matériels (pompe, tuyauterie, électricité...)

Jean-Noël SUET

D'UN SQUARE A L'AUTRE

IENA

Une résidence qui bouge !

Une soirée avec près de 100 personnes au club piscine au cours du dernier printemps, une sangria sous le chapiteau au mois de juin, un punch en plein air au mois de septembre à l'occasion de la remise des prix d'un concours de jardinières...

Nul doute que les résidents de Iéna ont le plaisir à se retrouver un verre à la main !

AUTEUIL

Renouant avec la tradition, le syndicat secondaire de la résidence Auteuil a organisé une soirée amicale le samedi 20 mai 1989.

Plus de 80 personnes se sont retrouvées autour d'un buffet très agréable dans une ambiance chaleureuse au centre culturel de Parly 2.

PASSY

Le samedi 30 septembre 1989, la résidence Passy a procédé à la remise des prix des balcons et jardins fleuris dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Les participants ont été récompensés généreusement.

LONGCHAMP



Suivant une tradition bien établie désormais, le conseil de la résidence Longchamp a cette année encore organisé une mani-



festation conviviale et sympathique autour de la piscine.

Selon les méthodes modernes de sponsoring, le financement était assuré par trois sociétés.

C'est ainsi que nous avons bénéficié de la présentation du dernier modèle automobile Peugeot - la 605 - par le concessionnaire local.

L'après-midi a débuté par un lâcher de montgolfières suivi d'un cocktail dinatoire, le tout animé par le dynamique Jazz Band de Parly 2.

Michel PRADAUD

UN NOUVEAU CONTRAT ANTI FUITE

Depuis de nombreuses années, la plupart de nos résidences ont conclu un contrat d'entretien de la robinetterie des appartements avec une entreprise spécialisée, AQUAGEST. Les objectifs étaient de maintenir en bon état le "capital" robinetterie des appartements et d'éviter une surconsommation d'eau générée par son mauvais fonctionnement. Aux termes de ce contrat, l'entreprise s'engageait à effectuer une visite générale de révision de la robinetterie tous les six mois, et de plus, à répondre à toutes les demandes d'intervention d'urgence en dehors de ses deux passages annuels. Si cette organisation a, dans

son ensemble, bien fonctionné pendant les premières années, la situation s'est ensuite progressivement modifiée pour diverses raisons : absence de nombreux occupants travaillant dans la journée, oubli de laisser les clés de l'appar-

temment à l'intendant le jour du passage de l'agent, refus d'ouvrir la porte mais aussi et surtout recours à la solution de facilité consistant à faire appel à l'entreprise pour un dépannage



l'intendant qui organisera avec le demandeur les modalités d'accès à l'appartement.

- L'intendant regroupera les demandes d'intervention de manière à limiter les coupures d'eau nécessitées par les réparations

- L'entreprise AQUAGEST continuera d'assurer les interventions d'urgence

- Pendant son temps de présence prévu dans une résidence, l'entreprise assurera, en dehors des interventions programmées,

la visite systématique des appartements dans lesquels

elle aura la possibilité d'entrer, ainsi

que la vérification des vannes et robinets

d'arrêt accessibles situés dans les parties communes.

Il s'agit, au point de vue de l'efficacité, d'une amélioration importante du système en vigueur actuellement, ceci pour un coût global modéré : **environ dix francs par mois pour un appartement moyen.**

La mise en place de cette nouvelle organisation est effective depuis le 1^{er} octobre.

Robert PETIOT

Prestations prévues :

- La révision générale de toute la robinetterie et de l'appareillage intérieur des chasses d'eau
- La maintenance des robinets d'arrêt d'appartements, qu'ils soient situés à l'intérieur des appartements ou dans les gaines accessibles dans les parties communes.
- Le remplacement des robinets et de l'appareillage intérieur des chasses d'eau hors d'usage, par des appareils de même type et de même marque.
- La maintenance et éventuellement le remplacement des vannes générales **sur canalisations d'eau froide** situés dans les parties communes.

Le coût de ces prestations est inclus dans les charges, vous n'aurez aucun règlement à effectuer à l'entreprise.

Prestations exclues :

- Les mitigeurs
- Les flexibles de douches et de tout autre appareil sanitaire
- Les systèmes de vidage et vidange
- Les engorgements d'appareils ou de tuyauterie.

punctuel.

Afin de remédier à cet état de choses, une nouvelle organisation vient d'être mise en place :

- AQUAGEST assurera **deux fois par mois**, à des dates précises affichées dans les halls, une visite systématique des résidences

- Toute demande d'intervention sera faite par le copropriétaire ou le locataire à

D'UN SQUARE A L'AUTRE

Cablage

Les travaux de câblage des résidences Louvre, Passy, Gabriel, La Muette ont été achevés récemment.

23 chaînes câblées seront à la disposition de ces Parlysiens.

Du côté du centre commercial

Bientôt le retour d'un tabac au centre commercial de Parly 2.

L'ensemble de l'organisation de Parly 2 a appris avec peine le décès de deux personnalités qui ont fortement marqué l'histoire de la copropriété.

M. Hartmann, président de la résidence Palais-Royal pendant de longues années dont chacun a pu apprécier la gentillesse et le dévouement.

M. Vidy, ancien président de la résidence Foch, avait largement contribué en tant qu'exploitant des terres des demoiselles Poupinet à l'ingégnation du projet de Parly 2 dans l'ancien Chesnay.

PARLY

20 ANS

Après toutes les célébrations du bicentenaire de la Révolution de 1789, il nous reste un événement à fêter au printemps 1990 : les 20 ans de Parly 2.

Nous avons analysé les 300 réponses au questionnaire fait par la société Triangle Événementiel dans la dernière Lettre de Parly 2.

Il en ressort que les 20 ans de Parly 2 doivent être avant tout une "fête".

Mais pour que cette fête soit un succès, tout le monde doit y participer.

Chaque résidence ou groupe de résidences pourra choisir une année de référence et l'illustrer par différents mini-événements. Un fil rouge reliera et coordonnera ces mini-événements.

A noter que la livraison de Parly 2 s'est effectuée entre 67 et 78 et que ce sont plutôt ces années là que les présidents de résidence auraient aimé illustrer.

Donc ces événements se traduiront selon les résidences et les compétences de chacun par des spectacles de danse, mu-

Parlysiens.

Mais Parly 2 n'a jamais voulu être un monde clos et la coopération avec les municipalités du Chesnay

sont rencontrés à ce sujet et des projets complémentaires devraient naître prochainement permettant d'associer la ville du

Chesnay aux fêtes des 20 ans de Parly 2. En tout cas la commission animation aura besoin de tous les talents des résidents de Parly 2. Hommes de spectacles, musiciens, peintres, décorateurs venez participer afin de rendre la Fête plus "Pro".

Si vous êtes de ceux-là, vous pouvez vous faire



Il y a plus de 20 ans, des ouvriers dressaient symboliquement les portes de la "ville".

sique ou théâtre, par des défilés de mode, buffet...

La plupart de ces événements pourront être produits par des entreprises dans le cadre d'un sponsoring, des magasins de vêtements, fabricants de voitures...

La fête pourrait se dérouler sur 2 jours début juin 1990.

Conçue comme telle, la célébration des 20 ans de Parly 2 appartient avant tout aux

et de Rocquencourt est un usage.

Le président Barrère et Philippe Brillault, maire du Chesnay, se

connaître auprès de la commission animation du conseil principal de Parly 2 (tél. 39.55.31.11)

LA LETTRE DE PARLY 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro : J.P. Barrère, A. Bertin, J. Chanoine, P. Dailly, G. Mercier, J.F. Peumery, C. Pitrou, M.C. Rousselet, M. Prado, S. Steib, C. Taillandier, J.N. Suet, G. You
Photos : Ch. Daumerie. Dessins : S. Rousselet

Bulletin d'information du Conseil Principal de Parly 2.
Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX. Directeur de la publication : J.P. Barrère. Création, maquette, réalisation : EPSILON, 30.51.53.52.